

plus important, monsieur le président, c'est que nous respectons la constitution canadienne. Et nous verrons à ce que les provinces ne perdent pas un pouce de leur autonomie en matière fiscale, comme nous nous sommes imposés de le faire en étudiant la résolution qui nous est soumise présentement.

Je soumetts que nous devons, avant d'adopter définitivement le projet de loi, obtenir du ministre tous les renseignements requis. Nous aimerions savoir si les provinces ont été consultées. C'est là la pierre angulaire sur laquelle doit être édifiée la présente mesure; autrement, nous n'aurions pas le droit de pousser plus loin notre étude de ce projet de résolution, parce qu'il porterait atteinte à l'autonomie des provinces.

Nous devons examiner sérieusement la mesure législative à la lumière des renseignements que pourra nous donner l'honorable ministre des Finances ou l'honorable ministre de la Justice (M. Chevrier), l'honorable député de Laurier, qui est, on le sait, le porte-parole du Québec. Sans doute sera-t-il en mesure d'éclairer ses collègues qui sont assis à votre droite, monsieur le président, et par le fait même les honorables députés siégeant à votre gauche. Il faudra alors mettre de côté les influences de partis afin que la constitution canadienne soit respectée.

Je ne doute pas que l'honorable député de Québec-Sud (M. Cantin) fera les pressions qui s'imposent auprès des ministres du cabinet, afin que nous obtenions les renseignements nécessaires avant d'être appelés à nous prononcer sur le bien-fondé de cette mesure.

Ainsi serons-nous en mesure de juger de l'opportunité de voter pour ou contre le projet de résolution que nous étudions en ce moment.

M. Gauthier: Monsieur le président, étant donné que c'est la première fois que vous occupez le fauteuil alors que je prends la parole, je profite de l'occasion pour vous féliciter de votre nomination.

Nous nous posons plusieurs questions au sujet de ce projet d'aide financière sous forme de prêts aux municipalités dans le but de diminuer le chômage.

Nous sommes heureux de sa présentation; je ne sais cependant si nous le serons tout autant de son application?

Au premier examen, nous y découvrons quelques-unes des idées préconisées depuis des années par notre groupe en ce qui a trait à une banque d'expansion municipale. Sans lui donner ce nom, nous espérons que c'est là l'idée qui a inspiré le ministre en nous présentant son projet de résolution.

Autrement, nous serions obligés de donner raison à ceux qui nourrissent des doutes sur

le non-empiétement des domaines provinciaux.

Si le ministre veut procéder à la manière des autres partis, pour alimenter sa caisse des 400 millions de dollars nécessaires à l'exécution de ce plan, il est bien entendu qu'il portera atteinte à l'autonomie des provinces. Au fait, il sera encore obligé de piger dans les goussets du contribuable trois fois plus qu'il ne pourra en remettre aux chômeurs. Remarquez bien, si l'on se fonde sur les propos que les libéraux ont tenus lors de la dernière campagne électorale, en parlant des créditistes, lorsque le gouvernement vous donne un dollar, il en a déjà soutiré trois du contribuable.

Dans ces conditions, monsieur le président, qu'on laisse donc aux provinces le droit de taxer elles-mêmes; elles sont assez vieilles maintenant pour en fabriquer des taxes; elles n'ont pas besoin du tout du gouvernement fédérale pour leur enseigner le truc.

Commencez donc par laisser aux provinces leurs revenus; et vous serez surpris de constater qu'il y a des hommes aussi qualifiés dans ces législatures provinciales qu'il y en a dans le gouvernement fédéral pour dépenser leurs revenus à bon escient.

Le grand principe est toujours vrai, savoir qu'à tout devoir correspond nécessairement un droit. Si les municipalités ont le devoir et la compétence, beaucoup plus que le fédéral, pour exercer ce devoir; si elles ont le devoir de créer un climat favorable à l'épanouissement de leur région, il n'appartient pas au gouvernement central de leur ravir les droits nécessaires à l'accomplissement de ce devoir.

On n'en finit plus de dire que tout va mal au Canada! Pourquoi cela? Parce que pas un, à commencer par la gouvernement central, ne joue le rôle qui lui est dévolu, parce que le plus fort veut toujours supplanter le plus faible.

Ne trouvez-vous pas qu'on est en train de retourner à la loi de la jungle? Chacun veut se mêler de l'affaire des autres pendant qu'il délaisse ses propres affaires. Pendant que les provinces supplient le gouvernement central de leur remettre leurs sources de revenus, qu'elles lui ont prêtées alors qu'il était en péril, ce même gouvernement, dans sa reconnaissance de lion, ne veut plus rien remettre à celles qui sont venues à son secours. Loin de leur remettre leurs anciens droits de taxation, ce gouvernement s'évertue chaque jour à découvrir une nouvelle ficelle, pour restreindre davantage leur liberté d'action, avant de les étouffer pour toujours.

De leur côté, les provinces font le même jeu à l'égard des municipalités et des commissions scolaires qu'elles posséderont avant quelques années.